

**Wallonie****Esneux**

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par MESTDAGH SA - Monsieur BOOGAERTS demeurant Rue du Colombier 9 à 6041 Gosselies.

Le terrain concerné est situé Avenue des Ardennes, 8 à 4130 Esneux et cadastré division 2, section D n°456F17.

La demande vise les travaux suivants : modification de la zone d'entrée principale d'une surface commerciale et modification d'une enseigne publicitaire et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- les enseignes sont autorisées en toiture plate, dans l'ensemble urbanistique n°7, pour autant que la hauteur n'excède pas un sixième de la hauteur de la façade et que la hauteur totale (façade et enseigne) ne dépasse pas 7m ;
- la peinture de ton foncé (gris anthracite) ne fait pas partie de la liste des matériaux autorisés par le Règlement ;

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX **sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.44.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 28 février 2024 au 13 mars 2024 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be